



## LE MAG

[www.unsa-cefi.org](http://www.unsa-cefi.org)

### Le Sommaire

- P. 1 : L'Edito
- P. 2 : Publicité GMF
- P. 3 : Déclaration liminaire au CTAC du 30 juin 2020
- P. 4 : Le CTAC du 30 juin 2020
- P. 5 : Les dernières CAP 2020  
Les prochains GT
- P. 6 : Le Télétravail  
Le Management
- P. 7 : Retour sur le questionnaire  
« Votre travail, le syndicalisme  
et vous »
- P. 8 : Le Saviez-vous ?



### LE MAG

Bulletin du Syndicat UNSA-Cefi  
N° ISSN 25576801

Directrice de la publication :

Agnès RIZIO

Rédacteurs :

Marie-Françoise GUERARD

Véronique LEVEQUE-LE GOFF

Jocelyne ADRAI

Daniel DEHU

Siège social : 139 rue de Bercy –

Bâtiment Vauban – Télédéc 656 -

75572 PARIS CEDEX 12

Mél :

syndicat-

unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr

Tél. : 01.53.18.60.92

Site : <https://unsa-cefi.org>

## Une rentrée à « Hauts Risques » Mais sous quel contrôle ?

Nous vivons cet automne une rentrée singulière, après de longs mois marqués par une crise sanitaire qui a perturbé nos vies personnelles et professionnelles. Une situation qui malheureusement risque de durer encore un certain temps...

Certes, l'Administration Centrale se « débat » pour limiter ces risques. L'aménagement des locaux, la distribution de gels et de masques, la mise en place du télétravail et/ou la souplesse des horaires sont des mesures utiles et nécessaires pour faciliter et sécuriser la vie professionnelle des agents.

Mais il faut bien reconnaître que nous sommes loin du compte. Car malgré la crise, la transformation de la Fonction Publique est bel et bien en marche !

Malgré cette crise sans précédent, la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 se met en place, coûte que coûte !

Les réorganisations de services continueront, les lignes directrices de gestion en matière de mobilité et de promotion se déclineront.

Vous nous avez fait part de vos inquiétudes face à tous ces changements, d'autant que le « pilote SG » n'est pas là pour vous rassurer. Au contraire, il a même créé des tensions supplémentaires lors de la distribution des primes COVID.

Alors, qui peut intervenir pour limiter la casse ?

Plus que jamais, l'UNSA-Cefi est mobilisée pour porter avec détermination votre voix pour faire bouger les lignes.

Rejoignez-nous ! Nous serons d'autant plus forts pour peser sur les négociations à venir et pour que vous puissiez continuer d'exercer vos missions animés par une énergie positive.

Et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Agnès RIZIO  
Secrétaire Générale de l'UNSA-Cefi

# PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

**9 SUR 10**  
**SOCIÉTAIRES**  
**SATISFAITS\***  
DE NOS SERVICES

Retrouvez nos offres sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS Sofis de mars 2020.

\*Selon une étude BVA de juillet 2018.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'Etat et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 891 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.



**LA DECLARATION  
LIMINAIRE  
au CTAC du 30 juin 2020**

*« Ce premier semestre a été marqué par une crise inédite et profonde qui a eu de lourdes conséquences humaines et économiques.*

*A Bercy, comme rappelé dans les documents examinés aujourd'hui, le Secrétariat général et SEP (Service de l'Environnement Professionnel) ont fait un travail remarquable pour que le confinement, puis le déconfinement, se déroulent dans des conditions optimales et nous tenons aujourd'hui encore à saluer leur dévouement et leurs efforts.*

*Aujourd'hui, nos travaux vont porter sur un certain nombre de points liés à cette crise, mais surtout sur deux dossiers importants qui, là aussi, auront des conséquences humaines sur les personnes impactées par les restructurations prévues.*

*La Loi de Transformation de la Fonction Publique, contre laquelle l'UNSA s'est prononcée, a entraîné et va entraîner dans les mois à venir de nouvelles réorganisations qui n'ont pas été et ne seront pas sans conséquences sur la vie et la carrière de nombreuses personnes. La réorganisation de la DGE, avec notamment la réduction drastique des effectifs dédiés au développement économique dans les pôles 3 E des Direccte, et en administration centrale, avec la suppression de services, a « ouvert le bal ».*

*L'histoire retiendra que cette décision sur les Direccte aura été démentie quelques mois après sa mise en œuvre, car la crise a démontré l'importance des chargés de mission qui ont été fortement sollicités par les entreprises en difficulté, prouvant ainsi que la logique purement comptable peut être totalement déconnectée des exigences du terrain, nos entreprises ayant besoin d'interlocuteurs qui les connaissent et sur lesquels elles puissent compter en temps de crise.*

*D'autres mesures vont intervenir dans les mois à venir. Après l'été, nous aurons de nombreux dossiers à examiner : le télétravail, les lignes directrices de gestion, des réorganisations de structures...*

*L'UNSA sera extrêmement vigilante sur les aspects humains des décisions qui seront prises et ne devront nuire ni au bien-être ni à la carrière des agents, comme cela a malheureusement été le cas lors de restructurations passées.*

*Le dialogue social qui doit être à la base de toute modification des conditions de travail doit être constructif, bienveillant pour les agents et ne pas laisser des fonctionnaires, qui ont parfois plus de 30 ans de carrière, ou des contractuels, recrutés pour leurs compétences, sur le bord du chemin.*

*Après ce CTAC, nous aurons quelques semaines de repos bien mérité pour toutes et tous pour nous remettre du stress du confinement et de l'épidémie qui nous ont touchés dans notre vie personnelle et professionnelle plus ou moins durement. Nous espérons vivement que notre rentrée se passera sans retour de la pandémie et en toute sérénité. »*

## Le CTAC du 30 juin 2020

### L'art de nous présenter deux changements apparemment anodins mais qui sont loin de l'être

- ⇒ **La création de la Mission Interministérielle de la Coordination Anti-Fraude en lieu et place de la Délégation Nationale de la Lutte contre la Fraude**

Une mission a remplacé une délégation. Dans quel objectif ?

Le dossier de présentation n'a pas permis de discerner la moindre plus value apportée par ce changement, que ce soit sur la forme ou sur le fonds.

Et l'Administration, tout comme le Chef pressenti pour cette mission, ont été bien en peine de justifier cette mesure : les missions sont les mêmes, le positionnement est le même et le chef de mission est le même !

De plus, aucun échange en amont n'a eu lieu avec les agents, qui étaient de longue date dans un mal être évident et se sentaient mis de côté par leur hiérarchie.

Pour toutes ces raisons,  
l'UNSA-Cefi a voté contre cette création.

- ⇒ **Le transfert du Service « Guichet-Entreprise » de la DGE vers l'INPI**

Pour rappel, ce Service à Compétence Nationale intégré au sein de la DGE avait pour but de faciliter les formalités administratives des entreprises.

Là encore, ce transfert à un établissement public, l'INPI, était loin d'être justifié, si ce n'était pour démanteler un peu plus la DGE au prétexte que l'INPI a une mission de « registre » et de « collecteur » de données...

Et pourtant ce transfert était lourd de conséquences pour certains agents du Guichet Entreprise et pour plusieurs centaines d'agents des Centres de Formalités des Entreprises (CFE).

S'ils refusaient de rejoindre l'INPI, les 6 agents en CDD au sein du Guichet Entreprise allaient être licenciés sans pouvoir bénéficier de l'arrêté de restructuration qui ne s'applique qu'aux fonctionnaires et aux agents en CDI.

Quant aux agents des CFE, dont la disparition est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ils devront continuer jusqu'à cette date puis se reconvertir, partir à la retraite ou, pour un certain nombre d'entre eux, être licenciés.

L'UNSA-Cefi a donc voté contre ce transfert.

### L'avenir du CTAC

Le 4 décembre prochain se tiendra un premier groupe de travail avec l'Administration sur le devenir du CTAC, qui doit fusionner en 2023 avec le CHSCT-C pour créer le CSA (Comité Social d'Administration). Ce CSA se réunira en formations plénières et comportera une formation spécialisée « Santé, sécurité et conditions de travail » où devraient siéger uniquement une partie des élus de la formation plénière.



## Les dernières CAP de promotion au titre de 2020 auront lieu au cours du dernier trimestre de l'année...



Administratifs	Nb de postes	Date des CAP
AAP 2	5	Jeudi 8 Octobre 2020
AAP 1	19	
C en B	15	Mardi 15 Décembre 2020
SACS	39	Jeudi 17 Décembre 2020
SACE	31	
Techniques	Nb de postes	Date des CAP
APST 2	10	Jeudi 22 Octobre 2020
APST 1	7	
TLCE	2	Mercredi 4 Novembre 2020

### ...mais nous continuerons à vous défendre et vous accompagner dans votre carrière

Toutes les promotions au titre de 2021 se feront sous un nouveau format restant à définir lors des Groupes de Travail des 21 octobre et 9 novembre où seront négociées les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de parcours professionnel.

Si les CAP de promotion vont disparaître, nous resterons les interlocuteurs de l'Administration lorsqu'il s'agira de préparer en amont les exercices de promotion.

Par ailleurs, nous conserverons notre rôle d'écoute, de conseil, d'information et d'assistance auprès de tous les agents.

### Les autres thèmes des Groupes de Travail à venir

- **LE TELETRAVAIL** : Jeudi 5 novembre 2020
- **L'EVOLUTION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE** :  
Lundi 16 novembre 2020
- **L'ECO-RESPONSABILITE** : Mardi 17 novembre 2020
- **LA FUSION DES INSTANCES (CTAC et CHSCT-C)** :  
Vendredi 4 décembre 2020
- **LE NUMERIQUE** : Mercredi 9 décembre 2020



## LE TELETRAVAIL

### Les résultats du questionnaire sur « le Télétravail » pendant la période de confinement



Afin d'évaluer les effets du télétravail, le Secrétariat Général a diffusé un questionnaire auprès des agents travaillant en « Administration centrale ». Les résultats reposent largement sur les réponses d'agents en poste au sein des services centraux relevant de la DGFIP, de l'INSEE, de la DGDDI et de la DGCCRF, dont le taux de réponse a été respectivement de 38 %, 10 %, 8 % et 4 %.

Or, les agents du strict périmètre d'Administration Centrale ont peu répondu : 13 % pour le SG, 4 % pour la DGE et la DG Trésor, 3 % pour la DB, 2 % pour le CGEFI et 1 % pour la DGAFP, la DAJ et le SCBCM.

L'UNSA-Cefi a signalé cette distorsion lors du groupe de travail du 8 octobre et le SG s'est engagé à nous fournir les résultats de ce strict périmètre.

Voici cependant les principaux enseignements de cette enquête :

- \* *Un moral très bon ou plutôt bon pour 70 %,*
- \* *Des outils informatiques adaptés compte tenu des circonstances,*
- \* *Des contacts réguliers avec la hiérarchie.*

Mais

- \* *Un manque de convivialité entre collègues,*
- \* *Un sentiment d'isolement,*
- \* *Des difficultés pour concilier vie professionnelle et vie privée,*
- \* *D'avantage de stress et de fatigue, surtout chez les encadrants,*
- \* *Développement de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques).*



Au-delà de ce questionnaire, sur cette période où le télétravail a été « imposé » aux agents, il convient maintenant d'en définir des règles plus souples :

- *Un matériel et des outils performants (notamment l'amélioration des réunions à distance),*
- *La mise en place d'une organisation du travail où les agents en télétravail et les agents en « présentiel » trouvent un équilibre pour exercer leurs missions dans un état d'esprit serein et collaboratif,*
- *Une formation de tous les agents au télétravail, y compris des encadrants pour l'animation d'équipe à distance.*

## LE MANAGEMENT

Le management a été en difficulté cette année compte tenu du télétravail imposé en raison de la crise sanitaire, les encadrants n'y étant pas préparés.

L'encadrement a évolué depuis ces 100 dernières années :

- *Le « Patron » en 1910 transmettait son savoir-faire et apportait son soutien technique*
- *Le « Chef » en 1930 dopait la productivité et faisait en sorte que chacun obéisse*
- *Le « Cadre » en 1960 prescrivait les règles et contrôlait la qualité du travail*
- *Le « Leader » en 1980 enthousiasmait ses équipes et dopait la performance*
- *Le « Coach » en 2000 renforçait la collaboration*
- *L'« Intrapreneur » en 2020 développe l'agilité et l'innovation permanente...*

Comment une même personne peut-elle réunir aujourd'hui toutes ces compétences managériales ? De surcroît, elle doit concilier ses responsabilités avec des « injonctions paradoxales » de sa hiérarchie telles que :

- *Faire preuve d'audace en évitant de prendre des risques,*
- *Récompenser la performance individuelle tout en préservant l'esprit d'équipe.*

Enfin, le manager doit apprendre « à faire plus avec moins », l'une des compétences attendue par l'Administration pour son évolution de carrière.

Aussi, il est impératif que la haute hiérarchie de nos MEFR soit à l'écoute de ses collaborateurs et se montre elle-même exemplaire dans son rôle de manager.





## RETOUR SUR NOTRE QUESTIONNAIRE du mois de décembre 2019

### « Votre travail, le syndicalisme et vous »

#### 1) Ce qui vous pousse à vous investir dans votre travail

- 80 % : La satisfaction du travail bien fait
- 40 % : La satisfaction de surmonter des défis
- 40 % : L'espoir d'une promotion
- 33 % : Le souhait de gagner ou conserver l'estime de vos supérieurs
- 27 % : Les incitations financières
- 27 % : Le souhait de gagner ou conserver l'estime de vos collègues
- 17 % : Autres : Intérêt du travail, Investissement personnel, Intérêt général...

#### 2) En revanche, qu'est ce qui vous « freine » pour vous investir dans votre travail ?

- 56 % : Le manque de reconnaissance
- 40 % : La charge de travail
- 40 % : L'espoir d'une promotion
- 33 % : L'ambiance de travail
- 28 % : Les délais trop serrés
- 17 % : La non prise en compte des contraintes personnelles et familiales
- 17 % : Autres : Inadéquation du poste aux compétences, absence de prise en compte de l'expérience, harcèlement ou maltraitance...
- 11 % : Le manque de formation

#### 3) Pour vous, le syndicalisme représente-t-il une nécessité ?

**95 % OUI**

**5 % NON**

##### Si oui pourquoi ?

- 82 % : un « médiateur » entre les agents et l'Administration
- 76 % : un contre-pouvoir essentiel
- 59 % : un porte-parole de vos préoccupations
- 59 % : une source d'informations

**Ces rôles correspondent exactement à l'état d'esprit de l'UNSA-Cefi.  
Nous les porterons toujours pour vous.**

## LE SAVIEZ - VOUS ?

### Vous pouvez corriger votre déclaration de revenus en ligne jusqu'au mardi 15 décembre 2020

Si vous avez déclaré vos revenus en ligne, vous pouvez encore corriger votre déclaration en vous rendant sur votre espace personnel.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le [Portail du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance](#).

### Payez vos factures du quotidien dans votre bureau de tabac

Depuis le 28 juillet 2020, vous pouvez payer, en espèces ou par carte bancaire, vos factures de cantine, crèche, hôpital, amendes ou impôts de moins de 300€.

Ceci concerne exclusivement les avis ou factures comportant *un QR code* et la mention « payable auprès d'un buraliste ». Dans le cas contraire, vous devez utiliser l'ancien mode de règlement.

### Retrouvez les prix du carburant partout en France

[prix-carburants.gouv.fr](#) vous permet de consulter gratuitement le prix des carburants partout en France et notamment à proximité de votre domicile.

Une version mobile [prix-carburants.gouv.fr/mobile](#) existe aussi pour vos smartphones.

### Le CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans à c/du 01/09/2020

La circulaire du 2 juillet 2020 prévoit :

- la suppression de fournir d'office l'attestation de garde à titre onéreux (sauf en cas de contrôle) ;
- et également l'abaissement du plafond de revenus de la dernière tranche.

[En savoir plus sur le site de l'UNSA Fonction publique.](#)

### Pour tout achat en ligne, connectez-vous uniquement sur les sites avec une adresse en https://

Évitez les sites «http://» par lesquels vos informations personnelles (mot de passe, informations bancaires ...) peuvent être détournées.

### LE CALENDRIER SCOLAIRE 2020 - 2021

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des élèves	le mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020		
Vacances de la Toussaint	du samedi 17/10 au lundi 02/11/2020		
Vacances de Noël	du samedi 19/12/2020 au lundi 04/01/2021		
Vacances d'hiver	du samedi 06/02/2021 au lundi 22/02/2021	du samedi 20/02/2021 au lundi 08/03/2021	du samedi 13/02/2021 au lundi 01/03/2021
Vacances de printemps	du samedi 10/04/2021 au lundi 26/04/2021	du samedi 24/04/2021 au lundi 10/05/2021	du samedi 17/04/2021 au lundi 03/05/2021
Pont de l'Ascension	du mercredi 12/05 au lundi 17/05/2021		
Vacances d'été	le mardi 6 juillet 2021		

Le masque est obligatoire  
au travail depuis ce  
1<sup>er</sup> septembre 2020



\* La cotisation syndicale donne droit à une réduction ou un crédit d'impôt de 66%